



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi – que le fonctionnaire délégué est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Nicolas Vandamme et Mme Florence Franssen demeurant à 4710 Lontzen – Wind, 23

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Wind et cadastré Div I Sect F N° 26A et 25M
Le projet consiste en la démolition d'une grange, d'une annexe et d'une étable.

L'agrandissement et la rénovation d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

D.IV.6 : Un permis d'urbanisme peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes ou des travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1^{er}, 6^o et 7^o
Dans ce cas, le projet se situe en zone agricole.

R.IV.40-1 §1 6 : La construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du Patrimoine.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 22/08/2019 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

**L'enquête publique est ouverte le 16/08/2019 et clôturée le 30/08/2019
(Interruption jusqu'au 15/08/2019)**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par télécopie au numéro : 087/ 89 80 63

- par courrier électronique à l'adresse suivante :
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3240 Vandamme Franssen

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 30/08/2019 À 11h 30

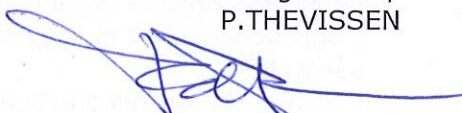
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme —le conseiller en environnement— la personne chargée de donner des explications sur le projet — est Mme Gauder dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, rue de l'Eglise, 46.

Lontzen, le 15/07/2019

Par le Collège :


Le Directeur général,
P.NEUMANN




Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN